

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/10/2021

Dossier complet le :

20/10/2021

N° d'enregistrement :

2021-11737

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking de 114 places pour l'accueil du public et du personnel concernant la construction du futur siège de la CARA et de la Maison des Entreprises

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Vincent Barraud

RCS / SIRET

2 4 1 7 0 0 6 4 0 0 0 0 4 8

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains	Aire de stationnement de 114 places pour le public et le personnel sur une unité foncière de 2720 m ² .
41. Aires de stationnement ouvertes au public	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- La démolition des bâtiments existants
- Travaux préparatoires, nettoyage du terrain
- Création de voiries
- Création des places de stationnement (marquage)
- Gestion des eaux pluviales (en infiltration sur la parcelle autant que possible)
- Réseaux électriques pour éclairage réglementaire
- Création d'espaces verts

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- remplir les obligations liées au dépôt d'un dépôt de permis de construire en matière de stationnement (1 place pour 50m² de surface de plancher).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront chronologiquement selon les modalités de chantier :

- Etape 1 : démolition des bâtiments existants
- Etape 2 : travaux préparatoires, nettoyage du terrain
- Etape 3 : création des réseaux enterrés nécessaires et réglementaires
- Etape 4 : création des voiries et places de stationnement
- Etape 5 : mise en place des éclairages
- Etape 6 : création des espaces verts et marquage au sol

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera utilisé par le public, le personnel de la CARA et les utilisateurs de la Maison des Entreprises.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dépôt d'un permis d'aménager
- Dépôt d'un permis de démolir
- Demande d'examen au cas par cas (présent document) pour certains points du projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelles AM71 et AM72	1 889 m ² + 838 m ²
Superficie totale du foncier pour la création du parking provisoire	2 727 m ²
Nombre de places de stationnement	114 unités
Longueur moyenne du terrain	95 m
Largeur moyenne du terrain	30 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**17,19 rue de l'électricité
17200 ROYAN**Coordonnées géographiques¹**Long. 1 ° 0 ' 55 " 139 Lat. 45 ° 37 ' 29 " 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ville de Royan (17200)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans la zone concernée Prescrit le 27/10/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les dispositifs de drainage induits par le projet le seront uniquement pour la gestion des eaux superficielles (ruissellement)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement des personnes pour se rendre au siège de la CARA ou à la Maison des entreprises
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera uniquement généré par le trafic des véhicules se déplaçant pour aller au futur siège de la CARA ou à la Maison des entreprises.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour l'éclairage réglementaire lié au stationnement</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Gestion de la pollution des eaux pluviales gérée par filtrage des eaux via séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau communal</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments de contexte, de la localisation du projet en cœur de ville sur un terrain anciennement utilisé et à proximité immédiate de la gare multimodale, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale. En effet, aucun impact néfaste ne sera induit par ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Distance par rapport aux zones Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Royan

le,

5/07/2021

Signature


D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE
avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE ET MAISON DES ENTREPRISES

RUE DE L'ÉLECTRICITÉ
17200 ROYAN



MAÎTRISE D'OUVRAGE
COMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE
107 Avenue de Rochefort 17200 ROYAN 05 46 43 34 58

MAÎTRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE MANDATAIRE : RUDY RICCIOTTI
17 boulevard Victor Hugo 83150 BANDOL 04 94 29 52 61 agence@rudyr Ricciotti.com

ARCHITECTES ASSOCIÉS : MG+ ARCHITECTES
9 Rue de Courbiac 17100 SAINTES 05 46 91 46 00 cecile.mignard@mgarchitecture.fr

B.E.T. STRUCTURE: LAMOUREUX & RICCIOTTI INGENIERIE
20 place Isidore Brun 83150 BANDOL 04 94 94 80 12 contact@lring.fr

B.E.T. FLUIDES : ITF
8, rue de Belgique ZAC de Beaulieu Ouest 17138 PUILBOREAU 05 46 68 28 29 vidoni@itf-17.com

ACOUSTICIEN : GANTHA
4 Boulevard Chasseine 86000 LA ROCHELLE 05 49 46 24 01 c.blackford@gantha.com

VRD PAYSAGE : A2I INFRA
40 Avenue de Rompsay 17000 LA ROCHELLE. 05 46 68 06 74 njaguenaud@a2i-infra.fr

ECONOMISTE: MOREAU & ASSOCIÉS
48 Avenue de Cognac 17800 PERIGUEUX. 05 46 96 45 50

Rudy Ricciotti
rudy ricciotti
architecte diplômé
par le gouvernement
17, bd victor hugo
83150 bandol
☎ 04 94 29 52 61
fax 04 94 32 45 25

DATE
01 Juillet 2020

PHASE
Permis d'Aménager

N°DOCUMENT
PA

T.TECH / EMETTEUR
ARCH / Rudy Ricciotti

PLAN DE SITUATION

TYPE
PL

DESSINE PAR
MB

ECHELLE
1/5000



DEUX PHOTOGRAPHIES AVEC LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE

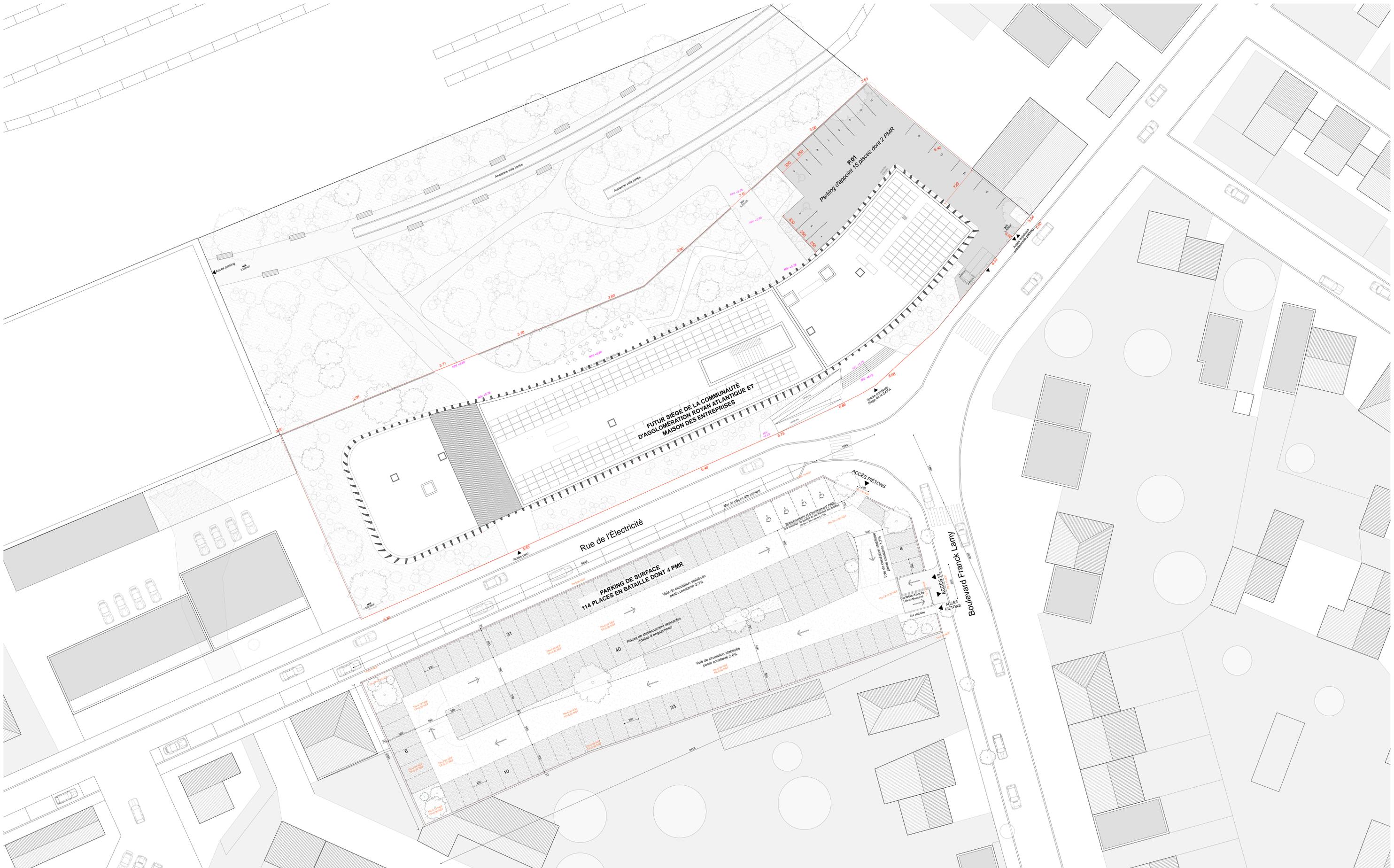


PRISE DE VUE N°1



PRISE DE VUE N°2





RAPPEL DES OBJECTIFS:

PROGRAMME: ETABLISSEMENT D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS

SURFACE: 6443 M² SDP

RAPPEL DU PLU: 1 PLACE TOUS LES 50 M2 SDP ET 1 PLACE PMR TOUS LES 20 PL.

OBJECTIFS: 129 PLACES DONT 6 PMR

NOTICE ARCHITECTURALE

Article 431-8 du code de l'urbanisme

- Surface du périmètre de la parcelle du siège de la CARA et de la Maison des Entreprises sur les parcelles AM 21, 116 et 117 : 4 446 m²

1 - État initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants

Le site est à proximité directe du foncier SNCF au Nord et de la rue de l'électricité au Sud. Des logements collectifs en R+2 sont implantés à l'Est et à l'Ouest de la parcelle.

La parcelle était initialement occupée par un parking en aujourd'hui en désuétude. Elle est principalement recouverte de goudron.

2 - Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages :

L'aménagement du terrain

L'emprise au sol du bâtiment est de 2 220 m² sur la parcelle de 4 446 m² correspondant à une occupation de 49,9% des sols en accord avec la réglementation en zone UB de la ville de Royan (emprise au sol du bâtiment limitée à 75% de la surface de l'unité foncière)

L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

Le projet exposé est le fruit d'une architecture bioclimatique prenant en considération le site et son environnement.

Une structure porteuse en béton simple et rationnelle, exposée et assumée mais à l'expression savante et ambitieuse lie les deux entités CARA et maison des entreprises.

Le bâtiment ainsi posé s'équipe des fonctionnalités programmatiques dédiées aux futurs agents et visiteurs.

Une large part à la lumière naturelle comme éléments essentiels du bien-être est offerte à l'intérieur grâce aux principes de bureaux décloisonnés dans les étages de la CARA.

Côté Ouest, le bâtiment accueille la maison des entreprises en R+2. A l'Est, le siège de la CARA en R+3 bénéficie d'une terrasse orientée Ouest sur la toiture de la maison des entreprises ainsi que d'un patio sur deux niveaux reliés par un gradin.

Une venelle en double hauteur côté Ouest vient appuyer le caractère public du bâtiment ; elle permet d'accéder depuis la rue de l'Électricité aux entrées de la cafétéria et de la maison des entreprises pour ensuite mener à un espace arboré au Nord.

Le hall d'accueil de la CARA s'installe logiquement à l'intersection entre le boulevard Franck Lamy et la rue de l'Électricité. Un escalier public couplé à une rampe pour personnes à mobilité réduite rattrape la différence de niveau entre la route et le hall d'accueil

Le projet s'implante au plus près de la topographie naturelle afin de limiter les terrassements et ainsi privilégier la qualité des matériaux et le confort des usagers. Le bâtiment s'aligne sur le niveau naturel moyen du terrain à +5,80 NGF.

Le bâtiment totalise 6443 m² de surface de plancher pour un établissement d'intérêt collectif.

Le PLU impose une place de stationnement pour 50 m² de sdp et 1 place PMR toutes les 20 places. Le bâtiment à donc un besoin total de **129 places dont 6 PMR** réparties comme suit.

Un parking d'appoint de 15 places est implanté au Nord-Est du bâtiment dont 2 PMR. Il est accessible depuis le boulevard Franck Lamy et est à proximité directe du hall d'accueil.

Un parking de surface de 114 places dont 4 PMR est implanté sur la parcelle au Sud de la rue de l'électricité appartenant à la CARA. Il est également accessible depuis le boulevard Franck Lamy et fait l'objet d'un permis d'aménager en parallèle du présent permis de construire.

Le traitement des constructions (matériaux et couleurs), clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

La conception du bâtiment s'appuie sur des exigences matérielles et constructives précises, au service du projet architectural de manière à répondre efficacement au programme tout en mobilisant les ressources de l'économie locale.

La façade se compose d'une exo-structure en béton armé. Cette structure en béton clair teinté dans la masse a un rôle à la fois structurel, thermique et acoustique. Elle permet également de réduire l'impact de la structure pour maximiser la surface utile du projet.

Cette façade constitue le premier filtre de protection solaire. En effet, l'orientation et la profondeur des de cet exosquelette varient selon l'orientation. Au Sud, le débord de dalle est accentué pour limiter l'impact du soleil d'été. A l'Est et à l'Ouest, les meneaux s'orientent pour faire office de protection solaire verticale. Au Nord, la profondeur de l'exo structure est réduite à son minimum pour maximiser la lumière dans les espaces intérieurs.

Les clôtures seront de forme simple, barreaudage vertical en acier, et répondront à la fois aux prescriptions de sécurité et du PLU. En périphérie, elles auront une hauteur de 2,50m. Elles seront présentes sur l'ensemble de la limite parcellaire excepté côté rue de l'Électricité qui en sera dépourvu, appuyant le caractère public de l'ouvrage.

Traitement des espaces libres, notamment des plantations à conserver ou à créer :

Les prescriptions du PLU imposent la plantation d'arbres de haute tige à raison de un arbre par 100 m² d'espace libre correspondant à environ 25 unités.

La palette végétale a été élaborée en fonction des essences indigènes présentes sur le secteur ainsi que leur exposition (zone ombragée, semi-ombragée)

Afin de garantir l'accessibilité pompiers, la façade Sud sera exempte de sujet de haute tige. Des massifs végétalisés seront plantés pour créer une dynamique et des séquences sur le linéaire planté.

Au Nord et à l'Ouest, les plantations des sujets sont majoritairement situées sur les parties Ouest et Nord de la parcelle en respectant une distance maximale de 2m vis-à-vis des tiers.

Le parking sera traité en enrobé noir et les cheminements piétons en béton désactivé.

Les autres espaces libres seront engazonnés.

Gestion des eaux pluviales :

Selon les préconisations du PLU, les eaux pluviales doivent être principalement traitées à la parcelle. Cependant, la présence de sol peu perméable nous oblige à cumuler infiltration des sols et régulation du débit avec raccordement sur le réseau public.

Le principe de gestion des eaux est le suivant :

- Collecte des eaux de toiture et de ruissellement via collecteurs enterrés,
- Prétraitement des eaux via ouvrage de décantation et voile siphonide pour gestion des hydrocarbures,
- Ouvrage de stockage / infiltration des eaux composé d'éléments alvéolaires à 95% de vide.
- Régulation des eaux en sortie de bassin enterré et mise en place d'une surverse en cas d'orages exceptionnels,
- Raccordement sur le réseau public avec mise en place d'un regard équipé d'un clapet antiretour

L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :

L'accès au hall d'accueil de la CARA s'effectue depuis le trottoir Nord de la rue de l'Électricité via un escalier combiné à une rampe PMR magnifiant la triple hauteur de l'entrée. La venelle faisant le lien entre l'espace arboré au Nord et la rue au Sud abrite les entrées de la maison des entreprises et de la cafétéria de la CARA.

Le parking d'appoint est accessible au Nord-Est du bâtiment depuis le boulevard Franck Lamy. Un espace de livraison accolé à l'accès au parking permet de limiter les manœuvres du camion alimentant la chaufferie bois.

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE ET MAISON DES ENTREPRISES

RUE DE L'ÉLECTRICITÉ
17200 ROYAN



MAÎTRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE
107 Avenue de Rochefort 17200 ROYAN 05 46 43 34 58

MAÎTRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE MANDATAIRE : RUDY RICCIOTTI
17 boulevard Victor Hugo 83150 BANDOL 04 94 29 52 61 agence@rudyricciotti.com

ARCHITECTES ASSOCIÉS : MG+ ARCHITECTES
9 Rue de Courbiac 17100 SAINTES 05 46 91 46 00 cecile.mignard@mgarchitecture.fr

B.E.T. STRUCTURE : LAMOUREUX & RICCIOTTI INGENIERIE
20 place Isidore Brun 83150 BANDOL 04 94 94 80 12 contact@irimg.fr

B.E.T. FLUIDES : ITF
8, rue de Belgique ZAC de Beaulieu Ouest 17138 PUILBOREAU 05 46 68 28 29 vidoni@itf-17.com

ACOUSTICIEN : GANTHA
4 Boulevard Chasseine 86000 LA ROCHELLE 05 49 46 24 01 c.blackford@gantha.com

VRD PAYSAGE : A2I INFRA
40 Avenue de Romsay 17000 LA ROCHELLE 05 46 68 06 74 njaguenaud@a2i-infra.fr

ECONOMISTE : MOREAU & ASSOCIÉS
48 Avenue de Cognac 17800 PERIGUEUX 05 46 96 45 50

DATE
9 août 2021

N°DOCUMENT
PC 02

PHASE
PC

T.TECH / EMETTEUR

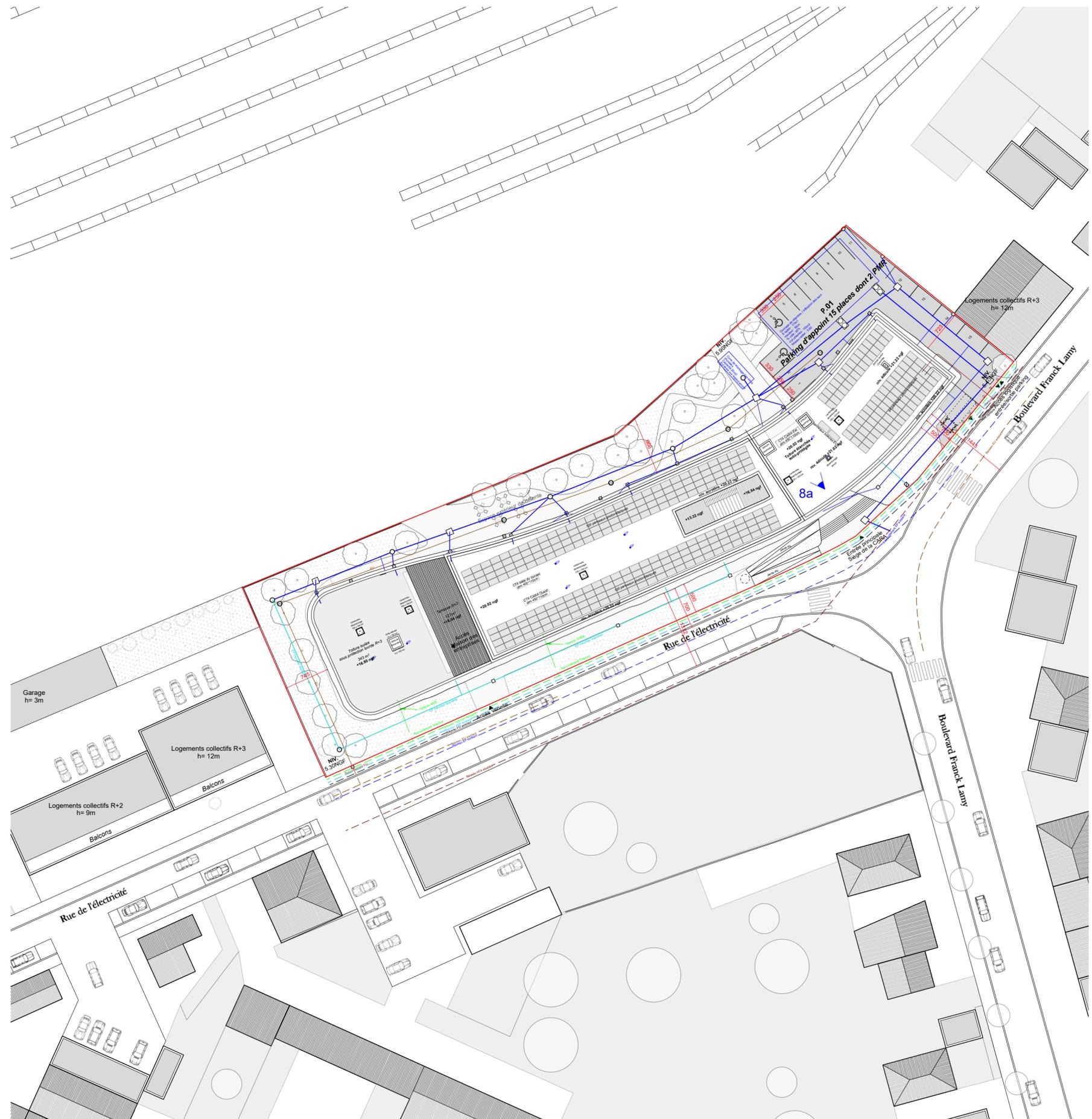
ARCH / Rudy Ricciotti

PLAN DE MASSE

TYPE
PL

DESSINE PAR
MA

ECHELLE
1/500



SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE ET MAISON DES ENTREPRISES

RUE DE L'ÉLECTRICITÉ
17200 ROYAN



MAÎTRISE D'OUVRAGE
COMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE
107 Avenue de Rochefort 17200 ROYAN 05 46 43 34 58

MAÎTRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE MANDATAIRE : RUDY RICCIOTTI
17 boulevard Victor Hugo 83150 BANDOL 04 94 29 52 61 agence@rudyr Ricciotti.com

ARCHITECTES ASSOCIÉS : MG+ ARCHITECTES
9 Rue de Courbiac 17100 SAINTES 05 46 91 46 00 cecile.mignard@mgarchitecture.fr

B.E.T. STRUCTURE: LAMOUREUX & RICCIOTTI INGENIERIE
20 place Isidore Brun 83150 BANDOL 04 94 94 80 12 contact@lring.fr

B.E.T. FLUIDES : ITF
8, rue de Belgique ZAC de Beaulieu Ouest 17138 PUILBOREAU 05 46 68 28 29 vidoni@itf-17.com

ACOUSTICIEN : GANTHA
4 Boulevard Chasseine 86000 LA ROCHELLE 05 49 46 24 01 c.blackford@gantha.com

VRD PAYSAGE : A2I INFRA
40 Avenue de Romsay 17000 LA ROCHELLE. 05 46 68 06 74 njaguenaud@a2i-infra.fr

ECONOMISTE: MOREAU & ASSOCIÉS
48 Avenue de Cognac 17800 PERIGUEUX. 05 46 96 45 50


rudy ricciotti
architecte diplômé
par le gouvernement
17, bd victor hugo
83150 bandol
☎ 04 94 29 52 61
fax 04 94 32 45 25

DATE
9 août 2021

PHASE
PC

N°DOCUMENT
PC 8

T.TECH / EMETTEUR

ARCH / Rudy Ricciotti

ENVIRONNEMENT PROCHE

TYPE
IMG

DESSINE PAR
MA

ECHELLE
-



VUE 8a

VUE DEPUIS LA PARCELLE VERS LE FONCIER SNCF



VUE 8b

VUE DEPUIS LE BOULEVARD FRANCK LAMY



VUE 8c

VUE DEPUIS LA RUE DE L'ELECTRICITÉ

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE ET MAISON DES ENTREPRISES

RUE DE L'ÉLECTRICITÉ
17200 ROYAN



MAÎTRISE D'OUVRAGE
COMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE
107 Avenue de Rochefort 17200 ROYAN 05 46 43 34 58

MAÎTRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE MANDATAIRE : RUDY RICCIOTTI
17 boulevard Victor Hugo 83150 BANDOL 04 94 29 52 61 agence@rudyr Ricciotti.com

ARCHITECTES ASSOCIÉS : MG+ ARCHITECTES
9 Rue de Courbiac 17100 SAINTES 05 46 91 46 00 cecile.mignard@mgarchitecture.fr

B.E.T. STRUCTURE: LAMOUREUX & RICCIOTTI INGENIERIE
20 place Isidore Brun 83150 BANDOL 04 94 94 80 12 contact@lring.fr

B.E.T. FLUIDES : ITF
8, rue de Belgique ZAC de Beaulieu Ouest 17138 PUILBOREAU 05 46 68 28 29 vidoni@itf-17.com

ACOUSTICIEN : GANTHA
4 Boulevard Chasseine 86000 LA ROCHELLE 05 49 46 24 01 c.blackford@gantha.com

VRD PAYSAGE : A2I INFRA
40 Avenue de Romsay 17000 LA ROCHELLE. 05 46 68 06 74 njaguenaud@a2i-infra.fr

ECONOMISTE: MOREAU & ASSOCIÉS
48 Avenue de Cognac 17800 PERIGUEUX. 05 46 96 45 50

Rudy Ricciotti
rudy ricciotti
architecte diplômé
par le gouvernement
17, bd victor hugo
83150 bandol
☎ 04 94 29 52 61
fax 04 94 32 45 25

DATE
9 août 2021

PHASE
PC

N°DOCUMENT
PC 7

T.TECH / EMETTEUR

ARCH / Rudy Ricciotti

ENVIRONNEMENT LOINTAIN

TYPE
IMG

DESSINE PAR
MA

ECHELLE
-



VUE 7a

VUE DEPUIS LE FONCIER SNCF



VUE 7b

VUE DEPUIS LE BOULEVARD FRANCK LAMY



VUE 7c

VUE DEPUIS LA RUE DE L'ELECTRICITÉ